

Informations à vous fournir dans le cadre de l'article 13 du Règlement Général sur la Protection des Données

Quel(s) traitement(s) ?

Conseil Participatif Energie Climat

Fonctionnement

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC), un Conseil Participatif Energie Climat a été mis en place en vue de la création de groupes de travail pour mettre en œuvre le PAEDC (voir plus de précision dans la Charte de fonctionnement).

Pourquoi nous fournissons-vous ces informations ?

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et afin d'être le plus transparent possible avec vous, il est nécessaire de vous fournir une série d'information concernant aussi bien le traitement dont fait l'objet cette fiche que les possibilités pour vous d'exercer vos droits.

Le document fait de fréquents renvois aux articles spécifiques du RGPD : si certaines informations vous semblent incomplètes, n'hésitez pas à compléter l'information à l'aide des articles spécifiques du RGPD, [accessible en ligne en suivant ce lien](#).

Informations de base

L'art. 13, paragraphe 1 du RGPD indique ce qui suit : « *Lorsque des données à caractère personnel relatives à une personne concernée sont collectées auprès de cette personne, le responsable du traitement lui fournit, au moment où les données en question sont obtenues, toutes les informations suivantes :* »

a. Coordonnées du responsable du traitement Art. 13, 1, a (1^{ère} partie) : « <i>l'identité et les coordonnées du responsable du traitement</i> »	Ville de Mons Grand'Place 22 7000 Mons Tel. : 065/40.21.53 Mail : secretariat.communal@ville.mons.be
Service en charge La vérification de la validité des votes est prise en charge par ce service de la Ville.	Ville de Mons – Coordination Pollec Grand'Place 22 7000 Mons Mail : pollec@ville.mons.be
b. Délégué à la protection des données du Responsable de Traitement Art. 13, 1, b : « <i>le cas échéant, les coordonnées du délégué à la protection des données</i> »	Cellule Protection des Données Ville/CPAS Grand'Place 22 7000 Mons Tel. : 065/35.20.71 Mail : dpo@ville.mons.be
c.1. Finalités	Gestion des participations au Conseil Participatif Energie Climat

<p>Art. 13, 1, c (1^{ère} partie) : « les finalités du traitement auquel sont destinées les données à caractère personnel »</p>	
<p>c.2. Base juridique</p> <p>Art. 13, 1, c (2^e partie) : « ainsi que la base juridique du traitement »</p>	<p>2. Contrat à exécuter</p> <p>Appel à candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vous marquez votre accord pour la gestion de votre candidature dans le cadre de la charte de fonctionnement <p>Candidature retenue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adhésion à la charte de fonctionnement
<p>d. Intérêt légitime ?</p> <p>Art. 13, 1, d : « lorsque le traitement est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point f) [= base juridique « Intérêt légitime », les intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers »</p>	<p>Non applicable</p>
<p>e. Destinataire</p> <p>Art. 13, 1, e : « les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel, s'ils existent »</p>	<p>Lors de la sélection des membres du Conseil Participatif Energie Climat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil communal validant les mandats - Le Conseil communal des enfants et des jeunes (en cas de tirage au sort) <p>Pour les réunions du Conseil Participatif Energie Climat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les membres du Conseil Participatif Energie Climat
<p>f. Transfert vers un pays tiers</p> <p>Art. 13, 1, f : « le cas échéant, le fait que le responsable du traitement a l'intention d'effectuer un transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, et l'existence ou l'absence d'une décision d'adéquation rendue par la Commission ou, dans le cas des transferts visés à l'article 46 ou 47, ou à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa, la référence aux garanties appropriées ou adaptées et les moyens d'en obtenir une</p>	<p>Non applicable</p>

copie ou l'endroit où elles ont été mises à disposition »

Exercice de vos droits

Le responsable du traitement fournit à la personne concernée, au moment où les données à caractère personnel sont obtenues, les informations complémentaires suivantes qui sont nécessaires pour garantir un traitement équitable et transparent : »

<p>a.1. Durée de conservation</p> <p>Art. 13, 2, a (1^{ère} partie) : « <i>la durée de conservation des données à caractère personnel</i> »</p>	<p>Candidatures non retenues :</p> <ul style="list-style-type: none">- 3 mois après la sélection des candidats (membres effectifs et suppléants) <p>Candidatures retenues :</p> <ul style="list-style-type: none">- Aussi longtemps que le Conseil Participatif Energie Climat existera.- Des données minimisées (nom, prénom, fonction) seront cependant conservées au sein des procès-verbaux du Conseil Communal et au sein des procès-verbaux du Conseil Participatif Energie Climat.
<p>a.2. Critères de destruction</p> <p>Art. 13, 2, a (2^e partie) : « <i>ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée</i> »</p>	<p>Au-delà de ce délai, il n'est plus utile de conserver ces informations.</p> <p>Les données conservées au sein des PV du Conseil communal ne peuvent être effacées en vertu du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.</p> <p>Les données des PV du Conseil Participatif Energie Climat sont nécessaires à la documentation historique à long terme des travaux du Conseil.</p>
<p>b. Vos droits</p> <p>Art. 13, 2, b : « <i>l'existence du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données</i> »</p>	<p>Dans le cadre de la législation, vous pouvez exercer une série de droit allant du simple accès à l'effacement de vos données en passant par l'opposition à un traitement.</p> <p>Pour l'exercice de ces droits, vous pouvez contacter directement le service en charge.</p> <p>Droit d'accès (art. 15) : ce droit vous permet d'obtenir une série d'informations concernant le traitement de vos données ainsi que l'accès/une copie de vos données.</p> <p>Droit de rectification (art. 16) : lorsque vous estimez que certaines informations sont</p>

	<p>incorrectes, vous pouvez demander leur rectification.</p> <p>Droit à l'effacement (art. 17) : Si vous estimez que nous n'avons plus besoin de vos données pour la finalité ici mentionnée, vous pouvez demander leur effacement, dans les limites de la Charte de fonctionnement et de la présente fiche d'information.</p> <p>Droit à la limitation du traitement (art. 18) : Si vous contestez la légitimité du traitement, vous pouvez demander la limitation du traitement le temps que nous analysons votre demande.</p> <p>Droit à la portabilité des données (art. 20) : Pas applicable (se reporter au droit d'accès).</p> <p>Droit d'opposition (art. 21) : Non applicable.</p> <p>Droit lié à la prise de décision automatisée y compris le profilage (art. 22) : Non applicable. Il n'y a pas de décision automatisée ayant une implication juridique vous affectant.</p>
<p>c. Retrait de consentement</p> <p>Art. 13, 2, c : <i>« lorsque le traitement est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point a), ou sur l'article 9, paragraphe 2, point a), l'existence du droit de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci »</i></p>	<p>Non applicable</p>
<p>d. Réclamation</p> <p>Art. 13, 2, d : <i>« le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle »</i></p>	<p>Si, dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous avez une série de questions générales ou une plainte à formuler contre une décision prise dans le cadre de vos demandes par le Responsable de traitement et par le Délégué à la Protection des Données, vous pouvez contacter l'Autorité de la Protection des Données (onglet « Agir »).</p> <p>https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen</p>
<p>e. Raison de la fourniture</p>	<p>Appel à participation :</p>

<p>Art. 13, 2, e : « des informations sur la question de savoir si l'exigence de fourniture de données à caractère personnel a un caractère réglementaire ou contractuel ou si elle conditionne la conclusion d'un contrat et si la personne concernée est tenue de fournir les données à caractère personnel, ainsi que sur les conséquences éventuelles de la non-fourniture de ces données »</p>	<ul style="list-style-type: none">- Sélection des candidats <p>Candidats retenus :</p> <ul style="list-style-type: none">- Gestion des réunions du Conseil Participatif Energie Climat
<p>f. Décision automatisée</p> <p>Art. 13, 2, f : « l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, visée à l'article 22, paragraphes 1 et 4, et, au moins en pareils cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour la personne concernée. »</p>	<p>Pas de conséquence sur les personnes concernées ayant voté.</p>